

CONSEIL MUNICIPAL – DELIBERATION N° 13

SEANCE DU 13 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois, le treize avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian SPRIMONT, Maire, par suite de convocation en date du six avril, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : Christian SPRIMONT, Agnès LEVANT, Franck LODER, Sylvie LANCRY, Julien WOJCIESZAK, Christine DUPAYAGE, René HAUTECOEUR, Françoise LOUVEAU, Philippe HEROGUELLE, Annie POEYDOMENGE, Laurent DEBLOCK, Marie DECIMA, Marie-Pascale CLEMENCEAU, Jean-Pierre SANSON, Yvette DELIGNE, Bernard VANDYCKE, Régina GWIZDEK, Raymond MIKLIC, Danielle BRAY, Evelyne NACHEL, Doriane HARDY, Jean-Paul WILQUIN, Pascale FONTAINE.

Absents excusés : Jean-Marie VERWAERDE, Michèle DRION, Francis MONBORGNE, Francis TILMANT.

Yvette DELIGNE est désignée secrétaire de séance.

Objet : Règlement et location de la salle Prévert : rez-de-chaussée à compter du 1^{er} mai 2023

La commission des finances s'est réunie le 27 mars 2023 et a approuvé les propositions de tarification pour la location de la salle Prévert du rez-de-chaussée à compter du 1^{er} mai 2023.

Monsieur le Maire vous demande de bien vouloir approuver le règlement et la tarification.

Cet espace est proposé à la location, avec la tisanerie, pour les événements suivants :

- Réunion
- Séminaire
- Vin d'honneur
- Réception de condoléances
- Goûter d'anniversaire

Les repas sont strictement interdits.

Pour les locations de 8 h 00 à 19 h 00, les tarifs sont les suivants (TVA non applicable - article 293 B du CGI)

| Espace Prévert | Salle 1 | Salle 2 | Salle complète |
|-----------------------------|----------------|----------------|-----------------------|
| de 8 h à 13 h | 60 | 60 | 120 |
| de 14 h à 19 h | 60 | 60 | 120 |
| de 8 h à 19 h | 120 | 120 | 240 |
| Caution demi-journée | 60 | 60 | 120 |
| Caution journée | 120 | 120 | 240 |

Les bris, disparitions et dégradations seront facturés à part.
La salle sera rendue rangée et nettoyée.
Du 1^{er} octobre au 31 mars, un supplément « chauffage » sera facturé 20 €.

Pour à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Christian PRIMONT.



AFFICHEE LE 18 Avril 2023

Certifiée exécutoire compte-tenu de sa transmission en Sous-Préfecture de Lens

le 18 Avril 2023